
Nombre de membres**en exercice:** 14**Séance du jeudi 14 avril 2016**

L'an deux mille seize et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 07 avril 2016, s'est réuni sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.

Présents : 13**Votants:** 14**Sont présents:** Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Guy DELBOS, Séverine DOUET, Guy GATIGNOL, Christian MONTEIX, Sébastien TEILLOT, Monique TEILLOT**Représentés:** Alexis ALLAH par Guy DELBOS**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Séverine DOUET

Le compte-rendu de la séance précédente (5.03.2016) est adopté à l'unanimité.

Objet: Vote des Taux d'Imposition 2016 -

Madame le Maire donne lecture au conseil de la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 :

- TH 122 247.00 €
- TFB 134 509.00 €
- TFNB 90 149.00 €

soit un produit fiscal total de 346 905.00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter ces taux d'imposition communaux pour l'année 2016 et ainsi d'approuver le produit fiscal correspondant.

Objet: Assainissement Redevance 2016 - mise en place d'un forfait - Redevance forfaitaire

Mme le Maire fait un rappel des différents tarifs de la redevance assainissement instaurée sur la commune de LA TOUR D'AUVERGNE depuis 1998 avec la dernière augmentation en 2015, à savoir 1.60 € par m3 d'eau consommée.

Mme le Maire propose de maintenir cette redevance à 1.60 €/m3 pour l'année 2016.

Après délibération, à l'unanimité moins l'abstention de Jean-Pierre ANDRAUD, le conseil municipal approuve cette proposition.

D'autre part, Madame le Maire, sur les conseils de M. le Receveur Municipal et sachant qu'il convient de trouver des recettes nouvelles pour le budget annexe "Assainissement", propose au conseil municipal de mettre en place un forfait pour tous les abonnés au service public d'assainissement collectif.

Ce forfait viendrait s'ajouter à la redevance assainissement instaurée depuis 1998.

Mme le Maire propose un forfait de 20.00 € avec une mise en oeuvre pour les factures émises à compter du 1er janvier 2017.

Après délibération, sur la base de 7 voix contre et 7 voix pour, le conseil municipal adopte la mise en place de ce forfait d'un montant de 20.00 € pour les factures émises à compter du 1er janvier 2017.

Enfin, Mme le Maire rappelle que le rôle assainissement est établi chaque année au vu du rôle d'eau édité par le SIAEP Burande Mortagne. Il arrive, quelque fois, que le SIAEP Burande Mortagne ne puisse pas procéder aux relevés de compteurs d'eau. Par conséquent, la commune ne peut pas établir une facture d'assainissement. Mme le Maire propose, donc, d'instaurer une redevance forfaitaire en cas d'absence de relevé de consommation d'eau sur la base de 50 m3 par personne et par an avec effet rétroactif au 1er janvier 2014.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

Objet: Subvention aux associations locales (Exercice 2016)

Madame le Maire propose au conseil municipal d'allouer aux associations locales les subventions suivantes au titre de l'exercice 2016

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUE 2015	MONTANT SOLLICITE 2016	PROPOSITION 2016
Ass ANIMATION CANTONALE	200.00 €		
Sancy-Artense Tir à l'Arc		500.00 €	300.00 €
LA TOUR KARATE-GYM	700.00 €	1 000.00 €	650.00 €
TENNIS DE TABLE	300.00 €	400.00 €	300.00 €
LA TOUR ANIMATION	1 500.00 €	2 000.00 €	1 200.00 €
CHORALE LA GENTIANE	200.00 €	200.00 €	200.00 €
SANCY ARTENSE FOOT	3 000.0 0 €	2 900.00 €	2 500.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	750.00 €	800.00 €	300.00 €
TENNIS CLUB	300.00 €	200.00 €	0 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	500.00 €	500.00 €	500.00 €
AFN		?	300.00 €
APE	400.00 €	700.00 €	300.00 €
TOTAL	7 850.00 €	9 200.00 €	6 550.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces dotations aux associations locales au titre de l'exercice 2016.

Objet: Feu d'artifice 2016 -

Mme le Maire propose, comme les autres années, d'organiser un feu d'artifice le 14 juillet 2016.

Un devis a été établi par GM Artifice pour un spectacle (prestation et assurance de tir par artificiers qualifiés) moyennant la somme de 3 000.00 € TTC.

Pour mémoire, la somme de 3 500.00 € a été consacrée au feu d'artifice de 2015.

Après délibération et à l'unanimité moins l'abstention de Jean-Pierre ANDRAUD, le conseil approuve cette proposition et autorise Mme le Maire à signer le bon de commande correspondant.

Objet: Devenir du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire rappelle les faits :

- Délibération en date du 7.06.2012 décidant la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme
- Délibération en date du 19 juin 2014 décidant de retenir comme prestataire le Cabinet AGEDI moyennant la somme de 27 486.00 € HT.
- Réunion de lancement du projet du PLU le 23 juillet 2014
- Cessation des relations avec AGEDI en 2015
- Montant rémunération versé à AGEDI à ce jour 7 560.00 € TTC (en 2015)

A vu de ces éléments, Mme le Maire propose au conseil de bien vouloir se prononcer quant à la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en ajoutant qu'il convient de ne pas attendre que la vente des lots au lotissement "Le grand Mégnaud" arrive à son terme et d'écrire rapidement les zones à urbaniser.

Guy GATIGNOL rappelle les propositions faites en commission des finances par certains élus de surseoir pour cette année. Quelles vont être les orientations des communautés quant au PLUI ?

Mme le Maire pense qu'il faut anticiper face aux incertitudes quant à la prise de compétence PLUI de la nouvelle intercommunalité.

Après délibération le conseil se prononce favorablement sur la poursuite de cette élaboration sur la base de 8 abstentions, 5 voix pour et 1 voix contre.

Objet: PLU / Choix d'un prestataire

Madame le Maire informe le conseil que 2 nouvelles propositions ont été faites pour poursuivre l'élaboration de PLU

- Campus Développement (Cabinet situé à CLERMONT-FERRAND) moyennant une rémunération de 24 970.00 € HT
- Frantz DERLICH (Cabinet situé à ISSOIRE) pour un montant de 24 900.00 € HT

Mme le Maire ajoute que les prestations et les honoraires sont quasiment identiques pour ces 2 bureaux d'étude mais, après avoir rencontré M. DERLICH qui s'est déplacé à LA TOUR D'AUVERGNE avec sa collaboratrice qui connaît bien l'enjeu et les atouts touristiques de la commune, Mme le Maire propose de le retenir pour un montant de 24 900.00 €

Après délibération sur la base de 9 abstentions et 5 voix pour, le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire.

Objet: Révision Loyer gendarmerie

Mme le Maire fait part au conseil que le service immobilier de la Gendarmerie souhaite engager auprès de France Domaine la procédure de révision du bail de location en cours de la gendarmerie de LA TOUR D'AUVERGNE sur la base de 28 400.00 € par an avec effet rétroactif au 01.08.2015, soit un rappel au titre de 2015 à percevoir en 2016 d'un montant de 1 625.00 €.

Dans la continuité de cette procédure, cette proposition doit être acceptée par délibération du conseil municipal.

Mme le Maire propose au conseil de délibérer dans ce sens.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire.

Objet: Création Poste Surveillant de Baignade

Mme le Maire propose au conseil, comme chaque année, de recruter un surveillant de baignade pour assurer la surveillance de la baignade au plan d'eau.

Cette année, ce poste sera créé du 9 juillet 2016 au 27 août 2016.

Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à créer ce poste et de lancer l'appel à candidatures.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette proposition.

Mme le Maire s'interroge quant à une éventuelle prise en charge financière des frais liés aux salaires et charges du surveillant de baignade. En effet, pour le label "Station Verte" c'est l'ensemble touristique "La Tour d'Auvergne-Bagnols" qui est labellisé, un des critères étant de disposer **d'un site de baignade surveillé**. C'est donc la commune de La Tour qui apporte cet atout. Il est donc, par conséquent, légitime de solliciter la commune de Bagnols via l'Office de Tourisme pour participer à ces frais.

Objet: Convention Section Auzat

Mme le Maire rappelle que lors d'exécution de travaux de voirie par la commune, les sections qui ont une vie doivent prendre en charge les dépenses liées aux voiries de leurs sections.

Mme le Maire propose donc, en conséquence, de signer une convention de partenariat financier avec la section d'Auzat et Autres qui dispose d'une commission syndicale pour fixer les modalités de recouvrement de la participation financière de la section d'Auzat à la commune de LA TOUR D'AUVERGNE pour la prise en charge des travaux de voirie, au titre de l'année 2016, de la section d'Auzat pour un montant à hauteur de 25 000.00 € (Travaux voirie "Fereyrolles" "Les Limoux" "Les Ribeyres")

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

Mme le Maire donne la parole à Pascal HUGUET, Président de la commission syndicale d'Auzat et Autres et présent dans le public, qui rappelle qu'au vu des malfaçons depuis la tempête de 1999, et autres litiges ce dossier évolue normalement et qu'il convient d'attendre au moins 1 an et de temporiser.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette proposition et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Objet : Vote des Budgets

Il est remis à chacun des élus présents une synthèse des propositions de budgets 2016 (Principal et annexes). Ces projets ont déjà été examinés lors des réunions de la commission des finances. Quelques modifications ont été apportées, notamment en section de fonctionnement du budget principal, suite à la notification des dotations de l'état enregistrant globalement une baisse d'environ 5 000.00 € sur la prévision 2016 en commission des finances et au reversement du SMGF minoré de 3 000.00 € (37 000.00 € au lieu de 40 000.00 €)

Budget Principal : Section de fonctionnement : 998 887.00 €
Section d'Investissement : 935 031.00 €

Ce budget est adopté sur la base de :

7 voix pour - 3 abstentions (Guy DELBOS, Alexis ALLAH et Manuela CABANAC) - 4 voix contre (Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD, Christian MONTEIX et Pierre BOYER)

Budget annexe (Assainissement) : Section de fonctionnement : 82 381.00 €
Section d'Investissement : 232 029.00 €

Ce budget est adopté sur la base de :

7 voix pour - 6 abstentions (Danielle ANDRAUD, Alexis ALLAH, Guy DELBOS, Christian, MONTEIX, Pierre BOYER, Guy GATIGNOL) - 1 voix contre (Jean-Pierre ANDRAUD)

Budget annexe (section d'Auzat) : Section de fonctionnement : 123 675.00 €
Section d'Investissement : 24 183.00 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Objet: Désignation délégué au SMGF

Mme le Maire rappelle que M. Pascal HUGUET qui a démissionné de son poste de conseiller municipal le 21 février 2016, était également le délégué de la commune au SMGF.

Il convient maintenant de maintenir cette délégation.

Pour mémoire, doivent être désignés : 1 délégué commune, 4 délégués section de La Tour (il s'agit de Marie-Madeleine FERAYROLLES, Bernard FERAYROLLES, Jean-Pierre ANDRAUD et Didier LAURENT) et 2 délégués de la section de Peubret (il s'agit de Bernard GOIGOUX et Pascal FALGOUX)

Mme le Maire propose de confirmer Pascal HUGUET comme délégué de la commune au SMGF au titre d'habitant éligible.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

M. Jean-Pierre ANDRAUD ajoute que la confirmation de cette désignation est légitime du fait du travail réalisé par Pascal HUGUET depuis sa prise de fonction.

Objet: Aménagement Forestier section Auzat de 2013 à 2032

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le 31 juillet 2013, les services de l'ONF ont établi et adressé en mairie de LA TOUR un document d'aménagement forestier concernant la forêt sectionale d'AUZAT et Autres pour les années allant de 2013 à 2032.

Ce document n'a jamais été approuvé par le conseil municipal.

Aujourd'hui, l'ONF relance la commune pour que ce document soit approuvé.

Après discussion avec M. le Président de la Commission Syndicale de la Section d'Auzat et Autres, Mme le Maire propose de ne pas valider un programme de travaux pour 20 ans mais plutôt de s'orienter sur des programmes plus ponctuels et de différer, par conséquent, la signature de cet aménagement.

Après délibération et à l'unanimité moins 3 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD, Christian MONTEIX), le conseil municipal décide d'approuver la proposition de Mme le Maire et de ne pas valider le document d'aménagement forestier de la section d'Auzat et Autres pour 2013 à 2032 et différer la signature de cet aménagement.

Objet: Vente terrain sectional / GAYDIER

Mme le Maire informe le conseil que Mmes GAYDIER (Marie et Fabienne) se portent acquéreurs d'une partie de la parcelle AH 188 d'une superficie de 3 950 m², et de la parcelle AH 190 d'une superficie de 270 m², situées à LA TOUR D'AUVERGNE au lieudit "Sarcenat"

Ces parcelles appartiennent à la section de Sarcenat et ont été estimées par les services des domaines à la somme de 0.20 € le m².

Cette section n'ayant pas de membre, Mme le Maire propose au conseil de céder ces parcelles :

- partie de la parcelle AH 188 et la parcelle AH 190 à Mmes GAYDIER moyennant la somme de 0.20 € le m²

en précisant que tous les frais annexes (notariés + géomètre) seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette proposition et autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: Vente Terrain sectional / FERREYROLLES

Mme le Maire informe le conseil que M. Jean-Luc FERREYROLLES se porte acquéreur d'une partie de la parcelle AH 188 d'une superficie de 3 950 m², située à LA TOUR D'AUVERGNE au lieudit "Sarcenat".

Cette parcelle appartient à la section de Sarcenat et a été estimée par les services des domaines à la somme de 800.00 € pour une superficie de 3 950 m².

Cette section n'ayant pas de membre, Mme le Maire propose au conseil de céder cette parcelle :

- partie de la parcelle AH 188 à M. Jean-Luc FERREYROLLES moyennant la somme de 0.20 € le m²

en précisant que tous les frais annexes (notariés + géomètre) seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette proposition et autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: Arrêté Préfectoral SDCI du 30 mars 2016 - 2016 03 016

Madame le Maire informe le conseil que par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016 le Schéma départemental de coopération intercommunale du département du Puy-de-Dôme a été arrêté prévoyant la fusion des communautés de communes de « Rochefort-Montagne » et de « Sancy Artense Communauté » (à l'exception de la commune de St-Genès Champespe)

Après délibération, sur la base de 1 voix pour (Monique TEILLOT) et 13 voix contre, ce schéma n'est pas validé par le conseil municipal de LA TOUR D'AUVERGNE

Objet: Décision sur la suite à donner du SDCI du 30 mars 2016

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016 fixant le Schéma départemental de coopération intercommunale du département du Puy-de-Dôme qui prévoit la fusion des communautés de communes de « Rochefort-Montagne » et de « Sancy Artense Communauté » (à l'exception de la commune de St-Genès Champespe), Mme le Maire informe le conseil de l'utilisation des voies de recours officielles (Art R 421.1 à R 421.7 du code de justice administrative)

Art. R 421.1 et R 421.7 du Code de justice administrative : « le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le T.A. compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre de l'Intérieur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)»

Monique TEILLOT ne prend pas part au vote.

Après délibération, sur la base de 9 voix pour 1 voix contre (Guy GATIGNOL) et 3 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD, Sébastien TEILLOT et Manuela CABANAC), le conseil municipal autorise Mme le maire à lancer les procédures de recours contentieux.

Guy GATIGNOL souhaite intervenir en précisant que la commune de LA TOUR D'AUVERGNE **devra avoir** la place qu'elle mérite au sein de **la nouvelle** intercommunalité ; les jeux sont faits ; désormais, il convient de préparer l'avenir ; la municipalité doit se tourner vers la construction et non vers l'affrontement et souhaite qu'une réunion publique soit organisée pour informer la population de la suite réservée à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- * TDF - opérateur téléphonique qui recherche des terrains pour implanter une antenne relais (St-Pardoux, La Stèle, Le foirail) ?
- * Terrasse Le Christiana : terrasse sur le parking de la place de l'église de mai à Octobre 2016 moyennant 100.00 €
- * Voirie 2016 : lancement de l'appel d'offres afin d'obtenir la subvention
- * Dégradation dans un gîte en février 2016 : délibération pour encaisser un chèque de 70.00 €
- * Défibrillateur : formation le vendredi 20 mai à 20 h 00 à la Salle des Fêtes

Arrivée d'Alexis à 17 h 11

- * WIFI 63 - Où en est-on ?
- * Entretien du plan d'eau
- * La Stèle : signalisation au rond-point pour accès voitures de tourisme
- * Sancy-Blanche : les résultats sont positifs avec 150 participants et 106 pour les kids
- * Demande de M. Dominique LAMBERT pour les prochaines manifestations sportives d'hiver